

LE SITE ORANGE-PARKING.FR

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose d'investir dans des places de parkings. Ce produit proposé de façon massive depuis septembre 2019 est très implanté dans l'hypermarché de l'arnaque. Nous avons mis en ligne plus des recherches sur plus de 140 sites frauduleux. Ce "placement" a été testé de mai à septembre 2019. Devant la réussite de l'arnaque, il est devenu un produit bénéficiant d'un rayon. Le site a 3 jours d'existence à la date de publication de cette enquête.

<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-places-de-parkings-nos-recherches/>

Le site internet

Il a été créé le 19/11/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/orange-parking.fr>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 89 70 55 90

Il s'inscrit dans une série intéressante :

online-monabq.com	01 89 70 53 74
orange-parling.fr	01 89 70 55 90
miquelon-services.com	01 89 70 56 44
3smoney.org	01 89 70 60 66

Le numéro 01 89 70 78 08

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Fabien PEREZ
- Mme Patricia GUILLON

Ce faux nom est aussi utilisé par le site esporg-france.eu !

Les produits

Il est proposé d'investir dans les parkings. Nous publions un mail contenant les propositions du clone frauduleux :

[Le-mail-du-site-orange-parking.fr.pdf](#)

Il est notamment proposé d'investir dans des places d'un parking avenue des Champs Elysées ! Pour convaincre le client méfiant , il est fourni des documents étonnants. Il s'agit de VRAIS DOCUMENTS arrivés on ne sait comment entre les mains des escrocs ! Nous publions la liste mais pas les documents qui sont bien sur sauvegardés.

Vous trouverez en pièce jointe les documents suivants :

- *L'attestation de gestion locative,*
- *Le procès-verbal de mise en circulation du parking, daté du 02/08/1993,*
- *Le plan correspondant au niveau -4 du parking,*
- *Le règlement de cooccupation édité par la Ville de Paris,*
- *Un formulaire de prélèvement FR0173011 à compléter, signer et me retourner par mail, accompagné de votre RIB (pour le prélèvement des charges),*
- *La convention du 10/02/1992,*
- *Le contrat de l'emplacement relatif à la première cession (1993),*
- *L'avenant de cession n°1,*
- *L'avenant de cession n°2, stipulant la cession des droits d'occupation de l'emplacement à votre profit, à éditer en trois exemplaires (recto), à signer et à me renvoyer par mail,*

Cette méthode a été utilisée pour vendre des places de parkings près du MUCEM à Marseille par le site esporg-france.eu

<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/les-sites-esporg-france-eu-esporgfrance-eu/>

Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1695 8000 0109 7038 8017 794

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1695 8000 0188 2691 7050 978

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom de la société Orange. Jamais elle ne proposera de places de parking.

Le site est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 12/12/2024.

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

